

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
09 mars 2020 à 20h30

Le neuf mars deux mil vingt à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival Lès-Le Mans.

<u>Présents : 13</u>	<i>Bruno CORBIN, Géraldine CROCHARD, Marie-Paule QUEANT, Maxime MONNIER, adjoints. Mesdames Valérie LEBRUN, Chantal COUASNON, Catherine LEFFRAY Messieurs Jean-Luc DELANOE, Stéphane GOUET, François MORIN, Jean-Jacques LARDEUX, Luc GESBERT</i>
<u>Absents excusés : 2</u>	<i>Delphine MARTINEAU (procuration donnée à Bruno CORBIN) Stéphane LANGLAIS (procuration donnée à Maxime MONNIER)</i>
<u>Absents non excusés: 4</u>	<i>Gaëlle ADAM, Laurianne PORTIER, Eric JAMET, Brigitte DESLIS</i>
<u>Secrétaire de séance</u>	<i>Luc GESBERT</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 février 2020
2. Décisions du Maire
3. Budget principal - Compte administratif 2019
4. Budget principal - Compte de gestion 2019
5. Budget principal - Affectation du résultat
6. Budget annexe lotissement - Compte administratif 2019
7. Budget annexe lotissement - Compte de gestion 2019
8. Budget annexe lotissement - Affectation du résultat
9. Budget annexe panneaux photovoltaïques – Compte administratif 2019
10. Budget annexe panneaux photovoltaïques – Compte de gestion 2019
11. Budget annexe panneaux photovoltaïques – Affectation du résultat
12. Droit de préemption urbain
13. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance avec un discours qu'il souhaite adresser aux élus de la mandature sortante (présents et absents). Il s'adresse solennellement en remerciant chacun des élus pour le travail accompli collectivement depuis ces 6 dernières années, ainsi que pour la confiance accordée.

M. le Maire ne souhaite pas tirer un bilan détaillé des actions menées à bien au cours du mandat, mais plutôt saluer l'esprit dans lequel ils ont été conduits : « l'esprit collectif » sans lequel rien n'est possible au niveau d'action communal.

Même si, M. le Maire convient qu'à l'image de toute assemblée démocratique, le Conseil a parfois été le théâtre d'opposition, il souhaite avant tout souligner la force de tout ce qui nous est commun, bien plus que tout ce qui nous distingue.

Enfin, M. le Maire associe les équipes communales à cette déclaration.

1) Approbation du compte-rendu du 12 février 2020

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 12 février 2020, demande s'il y a des remarques et le soumet aux voix.

2) Décisions du Maire

Décision n°2020_001 : Non exercice du droit de préemption urbain concernant la maison d'habitation et le terrain situés 2 impasse des sources.

3) Budget principal - compte administratif 2019

Délibération n°2020-011

Monsieur le Maire donne la Présidence à Marie-Paule QUEANT, quatrième adjointe, pour présenter le compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 147 075.25 €
Charges à caractère général	342 375.06 €
Charges de personnel et frais assimilés	582 242.39 €
Atténuation de produits	72 961.00 €
Autres charges de gestion courante	121 733.47 €
Charges financières	20 200.94 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 562.39 €

Marie-Paule QUEANT précise que :

- une baisse de 37 845€ est constatée sur les charges de personnel et frais assimilés entre 2018 et 2019. Cela traduit deux départs en retraite non remplacée (pas d'embauche nouvelle), mais compensée par des redistributions d'heures aux agents communaux : quelques augmentations de contrats.

RECETTES	1 299 327.18 €
Atténuations de charges	13 183.33 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	144 497.24 €
Impôts et taxes	616 627.00 €
Dotations, subventions et participations	481 288.56 €
Autres produits de gestion courante	32 127.14 €
Produits exceptionnels	8 603.91€

Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
--	--------

Marie-Paule QUEANT précise que :

- une hausse de la fréquentation de la cantine, avec 14 210€ en plus que l'année précédente. Une hausse également de la fréquentation du périscolaire, avec presque 5 500€ en plus.

- une significative baisse de 100 000€ de recette est à constater au chapitre 77 « produits exceptionnels », correspondant à la subvention de l'agence de l'eau, perçue l'année 2018, pour l'association GESTM.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT **152 251.93 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	317 227.48 €
Immobilisations incorporelles	16 568.18 €
Immobilisations corporelles	215 135.61 €
Immobilisations en cours	0.00 €
Emprunts et dettes assimilées	84 793.69 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Opérations patrimoniales	0.00 €

RECETTES	240 419.60 €
Subventions d'investissement	41 186.36 €
Emprunts	580.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	188 569.35 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 562.39 €
Opérations patrimoniales	0.00 €

Marie-Paule QUEANT précise qu'il reste encore à percevoir plusieurs subventions dont la DETR (dotation de l'Etat) et le CTR (Contrat Territoires Région) pour le projet de l'épicerie. D'autres subventions ont également été sollicitées sur l'année 2019 comme le fonds de concours de la CDC ainsi que LEADER pour le projet de l'épicerie également.

Les demandes sont en cours et les sommes seront perçues sur l'exercice 2020.

DEFICIT D'INVESTISSEMENT **76 807.88€**

EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE **75 444.05 €**

Après en avoir délibéré, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

4) Budget principal - Compte de gestion 2019

Délibération n°2020-012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états

de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 du budget communal,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve, à l'unanimité des votants.

5) Budget principal - Affectation du résultat

Délibération n°2020-013

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2019 du budget de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	+ 1 299 327.18 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 147 075.25 €
Résultat de l'exercice :	+ 152 251.93 €
Résultat antérieur :	+ 190 439.96 €
Résultat cumulé à affecter :	+ 342 691.89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	+ 240 419.60 €
Dépenses de l'exercice :	- 317 227.48 €
Résultat de l'exercice :	- 76 807.88 €
Besoin de financement antérieur :	- 188 340.91 €
Restes à réaliser :	+ 28 156.49 €
	- 53 428.78 €
Déficit d'investissement corrigé :	- 290 421.08 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 : 265 148.79 €
C/ 1068 : 290 421.08 €
C/ 002 : 52 270.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

6) Budget annexe lotissement - Compte administratif 2019

Délibération n°2020-014

Monsieur le Maire quitte la salle. La Présidence est laissée à Marie-Paule QUEANT, quatrième adjoint au Maire, pour présenter le compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 170 758.90 €
Charges à caractère général	48 671.41 €
Charges financières	16 700.00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	17 511.38 €
Opérations d'ordre entre sections	1 087 876.11 €

RECETTES	1 190 281.72 €
Opérations d'ordre entre sections	1 015 250.08 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	17 511.38 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	157 520.26 €
Dotations, subventions et participations	0.00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT **19 522.82 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 015 250.08 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 015 250.08 €
Emprunts et dettes assimilées	0.00€
RECETTES	1 087 876.11 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 087 876.11 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT **72 626.03 €**

EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE **92 148.85 €**

Après délibération, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants.

7) Budget annexe lotissement - Compte de gestion 2019

Délibération n°2020-015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états

de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, du budget annexe lotissement,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 pour les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité des votants.

8) Budget annexe lotissement - Affectation du résultat

Délibération n°2020-016

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2019 du budget annexe de la commune relatif au lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	+ 1 190 281.72 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 170 758.90 €
Résultat de l'exercice :	+ 19 522.82 €
Résultat antérieur :	+ 391 922.33 €
Résultat cumulé à affecter :	+ 411 455.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	+ 1 087 876.11 €
Dépenses de l'exercice :	- 1 015 250.08 €
Résultat de l'exercice :	+ 72 626.03 €
Déficit de financement antérieur :	- 87 876.11€
Déficit d'investissement :	- 15 250.08 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 de la section dépenses d'investissement :	15 250.08 €
C/ 002 de la section recettes d'exploitation :	411 455.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'affectation du résultat du budget annexe lotissement telle que mentionnée ci-dessus.

9) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte administratif 2019

Délibération n°2020-017

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame QUEANT, Quatrième Adjoint au Maire, présente le compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		383.43 €
Autres services extérieurs		150.00 €
Charges financières		233.43 €

RECETTES		620.00 €
Autres services extérieurs	Rattachement de produits	620.00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 236.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		58 183.87 €
Immobilisations corporelles		57 532.00 €
Emprunts et dettes assimilées		651.87 €

RECETTES		60 000.00 €
Emprunts et dettes assimilées		60 000 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 1 816.13 €

EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE 2 052.70 €

Après délibération, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants.

10) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte de gestion 2019

Délibération n°2020-018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, du budget annexe lotissement,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 pour les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité des votants.

11) Budget panneaux photovoltaïques - Affectation du résultat

Délibération n°2020-019

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2019 du budget annexe de la commune relatif au lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	+ 383.43 €
Dépenses de fonctionnement	- 620 €
Résultat de l'exercice :	- 236.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	+ 60 000 €
Dépenses de l'exercice :	- 58 183.87 €
Résultat de l'exercice :	+ 1 816.13 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 de la section dépenses d'investissement :	1 816.13 €
C/ 002 de la section recettes d'exploitation :	236.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

12) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 1 199m², situés La Beaujeantière, (parcelle ZM67p), demande déposée le 21 février 2020.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 1 183m², situés 3 impasse des quatre chemins, (parcelle AC 216), demande déposée le 25 février 2020.

13) Questions diverses

Valérie LEBRUN : Suite à la situation de propagation du virus COVID-19, des mesures vont-elles être prises ? M. le Maire affirme que du gel hydro alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la Mairie, où sont les deux bureaux de vote. Chaque électeur aura la possibilité de prendre un stylo « à usage unique », qui lui sera propre, afin de signer le registre.

Luc GESBERT : La Mairie a-t-elle des nouvelles concernant l'installation des compteurs Linky ? L'installation a été annoncée par courrier aux particuliers, mais depuis plus de nouvelles. Monsieur le Maire n'a pas plus de nouvelles, mais les particuliers seront tenus au courant individuellement par courrier ou appel avant l'installation. Il n'y a aucune démarche particulière à effectuer.

Jean-Jacques LARDEUX : Souhaite avoir un point concernant le fonctionnement de l'épicerie. M. le Maire rappelle ce qui a été dit au Conseil dernier : la santé financière de l'épicerie est bonne. Le chiffre d'affaire est constitué à 50% des ventes effectuées au bar et à 50% pour les ventes de l'épicerie. De plus, le point poste assure une redevance fixe par mois.

François MORIN : Avec les grandes pluies, les bassins de rétentions sur la commune n'étaient pas assez efficaces. Est-ce un problème d'entretien ? M. CORBIN pense plutôt qu'il s'agit de trop fortes pluies, et que les bassins de rétentions ne sont pas adaptés à ces événements exceptionnels.

Bruno CORBIN :

* Un devis a été fait avec le couvreur M. BOUGARD pour refaire l'étanchéité de la toiture de la halle aux sports. La fixation des tôles a été faite, il y a plus de 30 ans, avec des vis sans joints. Il y a donc plus de 3 000 vis à changer, et mettre du Rubson.

* La pose du pare-ballon a été reculée, le temps étant très défavorable. Une fois la terre séchée, une nacelle sera louée pour terminer l'installation, et servira également pour le changement des spots à la salle de tennis et halle aux sports.

* Les locaux des infirmiers ont été inondés. Ils sont provisoirement installés au centre social, le temps des travaux.

La séance est levée à 22h00.